

Buchères

Aube en Champagne

www.ville-bucheres.fr

Le journal d'information de la ville de Buchères

Mag'

Vive le Printemps





SOMMAIRE

Informations

- Modification des horaires d'ouverture au public 3
- Cérémonie commémorative du 8 Mai 3
- Collecte des déchets verts 4

Travaux

- Aménagement de la rue de la Colline - Phase 2 5
- Création de passage pour les piétons 6
- Travaux communaux 6

Conseil Municipal

- Fermeture d'une classe maternelle et ouverture d'une classe primaire 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12

Pratique

Mairie

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Site: www.ville-bucheres.fr

BUCHERES MAG' N° 61

Journal d'information de la ville de Buchères

Directeur de la publication: Daniel LEBEAU

Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY

Impression: MAIRIE DE BUCHERES



SECRÉTARIAT DE MAIRIE
ATTENTION
MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
depuis le lundi 21 Mars 2016

Ouverture au public

<u>Lundi:</u>	8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Mardi:</u>	9h00 à 12h30
<u>Mercredi:</u>	9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Jedi:</u>	13h30 à 17h00
<u>Vendredi:</u>	9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

(Voir compte rendu du Conseil Municipal pages suivantes)



Daniel LEBEAU, Maire, et le Conseil Municipal invitent la population de Buchères à participer à la cérémonie commémorative du 8 Mai 1945.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE

Rassemblement devant la Salle polyvalente – Rue des Aulnes.

10 heures 45 : Départ du cortège qui se dirigera vers le Monument aux Morts, rue du Monument.

11 heures 00 : Allocution, dépôt de gerbes.

Cette année, participation exceptionnelle de l'US Aube 44. Exposition, animations, démonstrations se dérouleront sur le stade de Buchères.

INFO COLLECTE – DÉCHETS VERTS

LE BON TRI, UN BON GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT !

Bien trier ses déchets n'est pas toujours chose facile, c'est pourquoi il est nécessaire de rappeler quels sont les bons gestes à adopter, pour plus d'efficacité.

La façon dont chaque habitant effectue le tri et le dépôt de ses déchets est un élément déterminant dans le circuit de recyclage, **il constitue le premier et le plus important maillon de la chaîne**. La collecte des déchets verts n'échappe pas à la règle.

COMMENT BIEN TRIER MES DÉCHETS VERTS ?

- En les déposant dans **le bac dédié** (vert ou marron) et non dans d'autres contenants : brouettes, paniers, tonneaux, anciennes poubelles, sacs, etc., dans lesquels **ils ne seront pas collectés**
- **En ne les mélangeant pas avec d'autres types de déchets**, cela perturbe l'opération de compostage
- **En ficelant les fagots correctement** (ceux-ci ne doivent pas dépasser une longueur de 1,50m), en utilisant des **liens naturels** (corde, rafia, etc.)

POURQUOI DOIS-JE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI ?

- Le prestataire rencontre des difficultés d'ordre logistique, lorsque les quantités collectées sont supérieures à celles prévues
 - Si d'autres déchets sont mélangés, le prestataire chargé de traiter les déchets verts doit procéder à un second tri qui nécessite plus de personnel et ralentit le déroulement de l'opération de compostage.
- Dans ce cas, les déchets verts peuvent également être contaminés ou pollués et donner des résultats médiocres sur les produits qui en sont issus



Ce n'est pas avec ceci



qu'on arrive à obtenir cela

COMMENT EST DÉFINIE LA CAPACITÉ DE MON BAC ?

A ce jour, la dotation des bacs dédiés aux déchets verts est conditionnée par **la superficie du terrain, hors bâti**.

QUE FAIRE SI MON CONTENEUR NE PEUT PAS RECEVOIR LA TOTALITÉ DE MES DÉCHETS VERTS ?

- Déposer le surplus dans l'une des quatre déchèteries du Grand Troyes.
- M'équiper d'un composteur individuel qui réduira considérablement la quantité de déchets verts collectée et fournira un bon engrais pour mon jardin

Pour toute question, le service collecte du Grand Troyes se tient à votre disposition au 03 25 45 27 30.

Reprise de la collecte des déchets verts, chaque lundi à compter du
lundi 4 avril 2016.

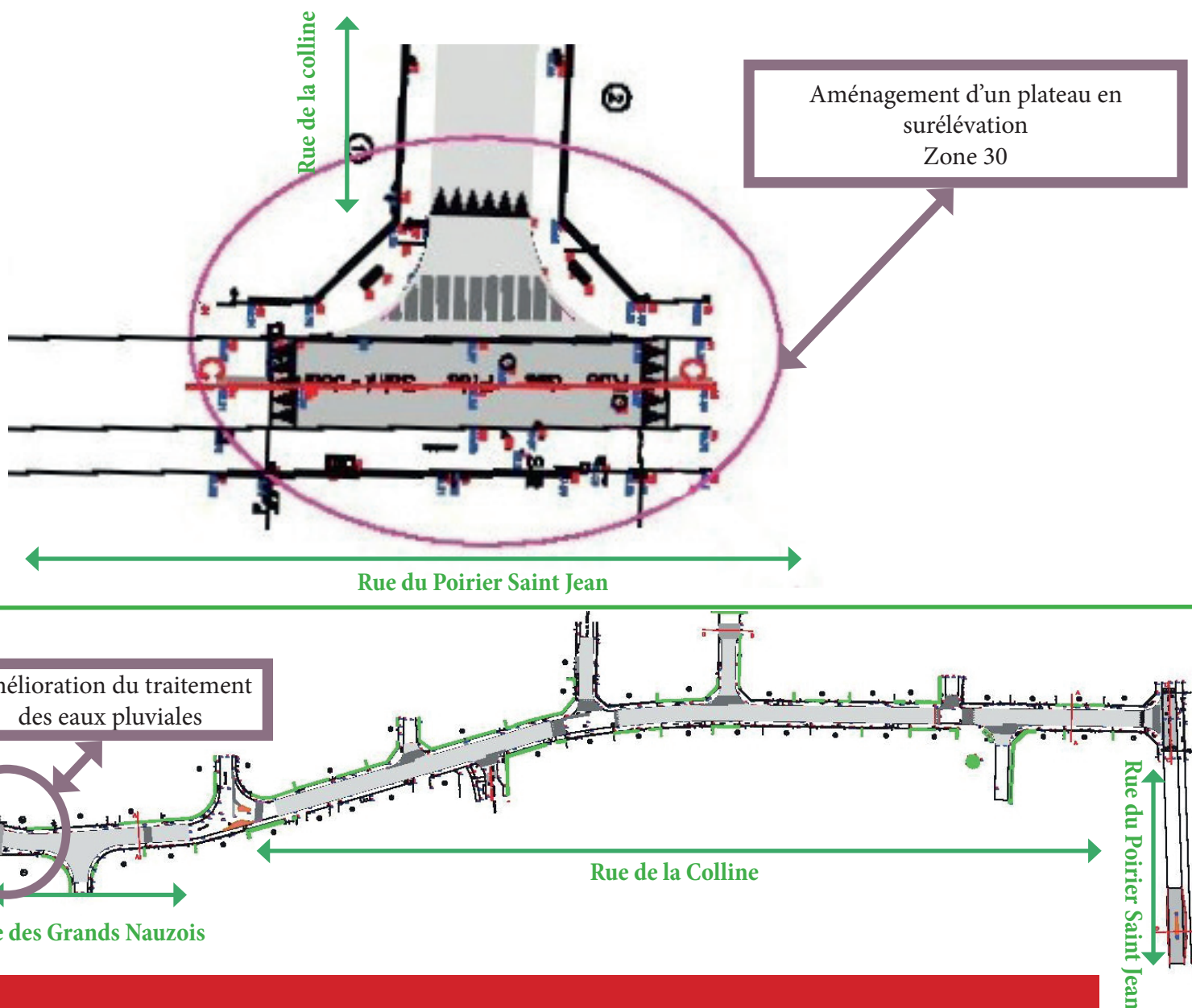
Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA COLLINE

PHASE 2

La phase 2 des travaux d'aménagement de la Rue de la Colline débutera à compter du 18 Avril 2016, pour une durée de 3 semaines. (Suivant les conditions météorologiques)

Ces travaux pourront engendrer des contraintes de circulation. L'entreprise EIFFAGE informera les riverains du planning des travaux et des contraintes particulières par la distribution d'un bulletin d'information.



RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ



La circulation dans le quartier des Nauzois (rue de la Colline, rue des Grands Nauzois, rue Gilbert Brisson...) est limitée à 30 km/h. Des aménagements routiers accompagneront cette réglementation. Les excès de vitesse ont conduit des riverains à se plaindre de cette situation auprès de Monsieur le Maire qui rappelle ici que toute infraction est punissable et que de fréquents contrôles de gendarmerie amèneront à verbaliser les contrevenants.

CRÉATION DE PASSAGES POUR LES PIÉTONS

Afin de faciliter les accès aux nouveaux commerçants et de permettre aux piétons de circuler en sécurité sur la chaussée, la commune va créer des passages pour les piétons autour du rond point qui se situe aux intersections de la rue des Vaucelles et de l'avenue des Martyrs du 24 Août 1944.



- 1- Installation d'un panneau «impassé» à l'entrée de la rue des Navettes.
- 2- Enlèvement de la cabinet téléphonique devant le Relais Poste.
- 3- Installation d'un banc rue des Herbuates.
- 4- Installation des nouveaux meubles au Club Ados
- 5- Création de nouveaux parterres floraux Avenue des Martyrs.
- 6- Installation d'une poubelle à côté de l'abri bus «Villetard».



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016

L'an deux mil seize et le seize mars, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 04 mars 2016 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, David Moineau, Gérard Gris.

Absente excusée : Madame Sadia Duranton

Madame Danielle Berthier arrive en séance à 20 h 30 environ, lorsque Monsieur le Maire donne, tour à tour, la parole aux conseillers municipaux. Cette dernière participe aux votes.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation :

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

- Monsieur Julliard Philippe informe le conseil municipal que la réfection en peinture de la salle de jeux de l'école maternelle, qui devait avoir lieu pendant les vacances scolaires de décembre 2015, a été réalisée pendant les vacances scolaires de février 2016, suite à un décalage de planning de l'entreprise.

Au vu du résultat obtenu, quant à la qualité apportée pour le bien-être des enfants, il a été décidé de procéder à la réfection d'une salle par an et/ou de sanitaires.

Il fait part au conseil municipal de la fermeture de la 3ème classe de l'école maternelle, ouverte à la rentrée scolaire 2014, en septembre 2016. Une 5ème classe de primaire sera ouverte dans ces mêmes locaux à la prochaine rentrée scolaire.

Le mobilier acheté en 2014 pour la classe de l'école maternelle sera stocké et un achat de mobilier pour la classe primaire devra être réalisé cette année.

Monsieur Julliard annonce qu'une soirée jeux en famille est organisée le vendredi 22 avril prochain à la salle des fêtes et il invite l'assemblée à y participer.

- Madame Bouchot Chantal fait part au conseil municipal qu'une cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc aura lieu ce samedi 19 mars 2016 à partir de 16 h 30 au monument aux morts, et que chacun est invité à y participer.

- Monsieur Faivre Philippe déclare que la 2ème phase des travaux de la rue de la Colline démarrera le 18 avril prochain pour une durée de 3 semaines.

- Monsieur Gris Gérard questionne sur la possibilité de pose d'un panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue des Navettes pour éviter que les camions s'engagent et se retrouvent bloqués.

Monsieur Faivre Philippe fera le nécessaire.

Monsieur Gris Gérard relate l'exposition de sculpture, où il y a eu de très bons retours des communes avoisinantes ; beaucoup de visiteurs Buchérois et alentours ainsi que les scolaires étaient ravis. Il tient également à remercier la municipalité pour son aide.

Il fait part également du stationnement de véhicules sur l'avenue des Martyrs du 24 août 1944, le long du nouveau bâtiment « Mon Logis ».

Madame Bouchot Chantal répond qu'un courrier a déjà été expédié au bailleur social, lui indiquant les consignes de sécurité à rappeler à ses locataires.

- Monsieur Jorry Benoît indique qu'il serait bon de rappeler également aux Cars Collard de ne plus se stationner le long du stade de foot, pour éviter tout incident de circulation.

- Monsieur Gundall Philippe a reçu l'association des Militaires pour la préparation de l'organisation d'une exposition de véhicules et l'installation d'un « camp » sur le stade de foot, le week-end du 08 mai 2016

- Madame Edouard Isabelle interpelle le conseil municipal sur le trafic incessant de la rue des Maisons Blanches. Monsieur Faivre Philippe a demandé à la DDT de faire une étude sur ce trafic et se chargera d'appliquer l'interdiction de passage des poids lourds sachant que la déviation prévue à cet effet est opérationnelle.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission des finances est prévue le 08 avril 2016 à 19 h 30 en préparation du prochain conseil municipal pour le vote du budget primitif 2016, le mercredi 13 avril prochain à 20 h 00.

Il rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

DÉCISION N° 2015/01 (En date du 17 décembre 2015)

Il rappelle que par délibération n° 2015-D/26 en date du 03 juin 2015, il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux pour la réfection de la rue de la Colline à la SIABA.

Or, il s'avère qu'une confusion a eu lieu en ce qui concerne le maître d'œuvre consulté, à savoir la société EGIS France et non la Siaba.

Par conséquent, afin de régulariser cette méprise, il a été établi une décision du Maire reprenant les termes de la délibération en cause mais confiant la maîtrise d'œuvre à la Société EGIS France Troyes.

DÉCISION N° 2015/02 (En date du 17 décembre 2015)

Au terme de la consultation pour les travaux de réfection de la rue de la Colline avec aménagement de sécurité, il a été décidé de confier la réalisation des travaux à l'entreprise GUINTOLI, pour un montant de 34 600 euros H.T.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Pascal Landréat, Maire de Pont Sainte Marie, à Monsieur François Baroin, Président de l'Association Départementale des Maires de l'Aube lui rappelant l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignement à la rentrée 2016 qui implique le renou-

vellement des manuels scolaires pour les élèves de cycle 2 et 3, et s'inscrivant dans le budget global des fournitures scolaires des communes.

Il interpelle celui-ci, en sa qualité de représentant des Maires de France, pour qu'il intervienne auprès de l'Etat sur les difficultés financières supplémentaires que les communes devront rencontrer suite à ces nouvelles dépenses.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu ce jour la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour la préparation du budget primitif 2016. Il est laissé à disposition de chacun.

Il annonce qu'une augmentation, entre 0.70 et 1.50, de la valeur du point d'indice de rémunération dans la fonction publique a été décidé par l'Etat, ce qui aura une incidence directe sur les finances communales.

Monsieur le Maire explique que les Sapeurs-Pompiers Volontaires de Buchères sont à l'étroit dans leur caserne et qu'une opportunité de local disponible de suite s'est présentée, garage pour tous les véhicules, salle de réunion, sanitaires...

Il rapporte qu'une circulaire préfectorale sur l'organisation d'élections primaires des partis politiques est parue et est à la disposition de chacun.

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre entre Madame la Préfète avec Messieurs Baroin François, Menuel Gérard, Balland Alain, Sebeyran Marc, Daubigny Jean et Minck Yves concernant les projets de développement de l'Aube au sein de la nouvelle Région selon quatre thématiques : transport, enseignement supérieur, attractivité du territoire et équipements structurants.

Il rapporte que le jeudi 10 mars 2016, suite à l'absence de Madame la Directrice des écoles, des élèves n'auraient pas été pris en charge par les institutrices présentes, comme la loi l'exige, et par conséquent, un courrier sera adressé à l'Inspecteur d'Académie pour relater ces faits.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'ouverture prochaine d'un restaurant quotidien, licence 3, dans les locaux du nouvel espace commercial et que les dentistes débiteront leur activité à la fin du mois de mars 2016.

Il informe le conseil municipal que les demandeurs d'emploi étaient au nombre de 103 au 15 janvier 2016,

104 au 15 février 2016 et 102 au 15 mars 2016, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année 2006, soit 7 % de la population actuelle de la commune.

MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

-Secrétariat de Mairie-

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire souhaite rendre un meilleur service aux usagers du secrétariat de mairie et d'améliorer l'organisation du travail des agents, avec leur accord.

Le conseil municipal décide de modifier, à compter du 21 mars 2016, comme suit les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie et de modifier les horaires de travail du personnel administratif, présentés ci-après :

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Mardi: de 09 h 00 à 12 h 30
Mercredi: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi: de 13 h 30 à 17 h 00
Vendredi: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Lundi: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Mardi: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Mercredi: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Vendredi: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
Le vendredi, la secrétaire générale conservera les horaires habituels, à savoir, de 08 h 00 à 14 h 00.

Résultat du vote : A l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

- Mise en concurrence contrat groupe 2017 / 2019-
Rapporteur : Monsieur Julliard Philippe

Le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant les risques financiers découlant des événements suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité, disponibilité d'of-

fice, invalidité.

- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité, maladie ordinaire.

Ces contrats devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans, à effet au premier janvier 2017.
- Régime du contrat : capitalisation.

Il décide qu'au terme de la procédure, le conseil municipal prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

Résultat du vote : A l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Réfection / Aménagement sécurité rue de la

Colline -

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Le conseil municipal approuve le projet de réfection de la rue de la Colline, avec aménagement sécurité pour un montant total (Phase 1 et 2) de 114 502.50 euros H.T (137 403.00 € TTC) pour la part « réfection » et 8 596 euros H.T (10 315.20 € TTC) pour la part « aménagement sécurité » option 1, qui est susceptible de bénéficier d'une attribution d'un Fond de concours du grand Troyes pour la totalité du projet mais aussi d'une subvention du Département de l'Aube, au titre des amendes de police, pour la portion « aménagement sécurité ».

Il charge le Maire de solliciter ces aides financières.

Résultat du vote : A l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Chantiers provisoires travaux réseaux transport/
distribution électricité -

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et en fixe les montants qui seront revalorisés automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Résultat du vote : A l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Chantiers provisoires travaux

réseaux transport/distribution gaz -

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de gaz et fixe le mode de calcul conformément au décret n° 2015-334, qui précise, article 2, la formule 0.35€/mètre de canalisation, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire qui sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Résultat du vote : A l'unanimité.

VALIDATION CLASSEMENT SONORE

- Infrastructures de transports terrestres -

Rapporteur : Madame Bouchot Chantal

Le conseil municipal décide de valider le nouveau classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour la commune de Buchères, transmis en date du 07 janvier 2016 par Madame la Préfète de l'Aube, à savoir niveau 3 pour la RD 671-12 qui sera joint au PLU pour les nouvelles constructions et réhabilitations.

Résultat du vote : A l'unanimité.

AMORTISSEMENT SUBVENTION

D'ÉQUIPEMENT VERSÉE

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Compte tenu de la modification de la réglementation, en ce qui concerne les amortissements comptables des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de fixer la durée maximale pour chacune des ca-

tégories de subvention d'équipement versée, à savoir :

- Biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
- Biens immobiliers ou des installations : 30 ans
- Projets d'infrastructures d'intérêt national : 40 ans
- Aides à l'investissement aux entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans.

Résultat du vote : A l'unanimité.

VENTE BORNE A HUILES USAGÉES

Rapporteur : Madame Bouchot Chantal

Le conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur la vente, en faveur du Grand Troyes, d'une borne pour la collecte des huiles usagées, acquise en avril 1998, inutilisée et remise depuis de nombreuses années, pour un montant de 500 euros.

Résultat du vote : A l'unanimité.

DÉMATÉRIALISATION TRANSMISSION

ACTES CONTRÔLE LÉGALITÉ

Rapporteur : Monsieur Faivre Philippe

Afin de favoriser la rapidité et l'efficacité de gestion, le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires, soumis au contrôle de légalité, et par conséquent de conclure, à cet effet, une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Madame la Préfète de l'Aube, représentant de l'Etat.

Résultat du vote : A l'unanimité.

TARIFICATION ACTIVITÉS CLUB ADO

Rapporteur : Madame Berthier Danièle

Le conseil municipal décide, afin de bénéficier de la nouvelle prestation « bonification prestation de services » de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube, de fixer les tarifs, applicables à compter du 1er janvier 2016, pour la participation des familles concernant les activités du club ado comme suit :

BOWLING 3 SEINES Troyes Première partie	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	3€ / partie / personne	0.75 € / personne	1.87 €	2.25 €
	Parties supplémentaires		1.50 €	1.80 €
CINÉMA CINÉ CITY Troyes Jeunes - 14 ans	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	4.00 € / personne	0.75 € / personne	2.37 € / pers.	2.85 € / pers.

CINÉMA CINÉ CITY Troyes Jeunes + 14 ans	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	7.00 € / personne	0.75 € / personne	3.87 € / pers.	4.65 € / pers.
PATINOIRE DES 3 SEINES Troyes	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	5.00 € / personne	0.75 € / personne	2.87 € / pers.	3.45 € / pers.
NIGLOLAND Dolancourt	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	21.00 € / personne	12 € / personne (360€ / 2 clubs) (180€ / 15 personnes)	16.50 € / pers.	19.80 € / pers.
LASER GAME EVOLUTION Troyes Première partie	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	6€ / partie / personne	0.75 € / personne	3.37 €	4.05 €
	Parties supplémentaires		3.00 €	3.60 €
PAINT BALL La Loge Pomblin	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	25.00 € / personne		12.50 € / pers.	15.00 € / pers.
BUBBLE BUMP Troyes	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	14.40 € / personne (216 € / 15 personnes)		7.20 € / pers.	8.64 € / pers.
KOEZIO Lieuxaint (77) Parc aventure, épreuves collectives etc...	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	20.00 € / personne	23 € / personne (690€ / 2 clubs) (345€ / 15 personnes)	21.50 € / pers.	25.80 € / pers.
ACCROBRANCHE Rouilly Saint Loup	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	15.00 € / personne		7.50 € / pers.	9.00 € / pers.
EN PISTE L'ARTISTE Reims (51) Cuisine moléculaire, Atelier sérigraphie	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	7.33 € / personne (110 € / 15 personnes)		3.67 € / pers.	4.40 € / pers.
ORA AVENTURE Saint Julien Les Villas Ball Trap Laser	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	13.33 € / personne (200 € / 15 personnes)		6.67 € / pers.	8.00 € / pers.
APASSE Troyes Danse Orientale	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	3.00 € / personne (45 € / 15 personnes) (Tarif horaire)		1.50 € / pers.	1.80 € / pers.

GROTTE CHAMP RETARD Coutarnoux (89) Parcours sur roche	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	18.00 € / personne	15.33 € / pers. (460€ / 2 clubs) (230€ / 15 personnes)	16.67 € / pers.	20.00 € / pers.
PÉDALO CAPITAINE TITAU Mesnil Saint Père	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	4.00 € / personne		2.00 € / pers.	2.40 € / pers.
DIAMANT ROUGE Verrières	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	5.00 € / personne		2.50 € / pers.	3.00 € / pers.
LA GIRAFE Pont Sainte Marie Jeux en bois, jeux de société	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	3.60 € / personne (54 € / 15 personnes)		1.80 € / pers.	2.16 € / pers.
REPAS AU CLUB Buchères	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	QF. 0 à 900 (50%)	QF. 901 à plus (60%)
	5.00 € / personne		2.50 € / pers.	3.00 € / pers.

Résultat du vote : A l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

PRÉCISIONS SUR LA FERMETURE DE LA CLASSE DE MATERNELLE ET L'OUVERTURE D'UNE CLASSE DE PRIMAIRE

Mesdames, Messieurs les parents,

Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du conseil municipal, quelques changements sont prévus pour la prochaine rentrée des classes 2016-2017. Nous avons reçu un courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale Aube en date du 29 janvier nous informant du retrait du 3ème emploi d'enseignement de l'école maternelle et de l'affectation d'un 5ème emploi d'enseignement élémentaire à l'école primaire. Nous tenons à vous préciser qu'il s'agit d'une décision de l'Académie et en aucun cas, d'une décision de la Mairie.